

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 JUN 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-086

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT JUIN à quatorze heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Juin 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS
« L'ACACIA D'ARGENT »

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY– Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER – Viviane TIAR à Pascal CAMPENS – Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ – Nicole VACCA à Frédéric FIORE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Cécile GOMEZ, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants seront scolarisés le mercredi matin dès la prochaine rentrée.

Un tarif particulier est donc créé pour cette journée au centre de loisirs qui débute à 12 H.

La tarification proposée conserve le principe de la prise en compte du quotient familial et du lieu de domiciliation des détenteurs de l'autorité parentale.

Le coût réel payé par la commune pour cet accueil est de 26,92 € la journée (21,72 € lorsque l'enfant bénéficie d'un PAI) et 16,06 € le mercredi à compter de 12H.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle tarification du mercredi durant la période scolaire.

L'exposé mis aux voix est adopté à LA MAJORITE :

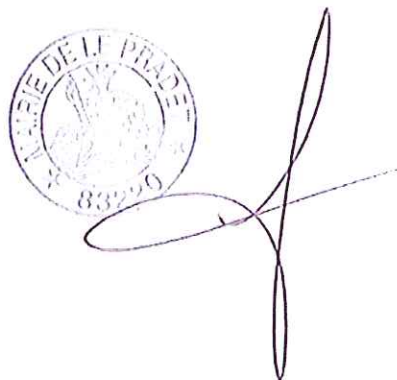
25 voix Pour

7 Voix Contre (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI - Nicole VACCA – Frédéric FIORE)

1 Abstention (M. CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

The image shows the official seal of the Municipality of La Prade, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE LA PRADE' and the number '83299'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140620-14-DCM-DGS-086
-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Affiché le 4/7/14